

Informations

Accès : Situé au nord de l'Étang de Berre, vous arriverez à Cornillon-Confoux par la D15. En venant de l'Est du département par la N113 prenez à la Fare-les-Oliviers la D10 en direction Saint Chamas et au Pont Flavien la D15 en direction de Cornillon-Confoux. En venant de l'ouest, retrouvez la D10 à Miramas, dirigez-vous en direction Saint-Chamas.

Parking : Place de l'Eglise

Contacts utiles :

- > N° accès massif : 08 11 20 13 13
- > Tourisme : www.visitprovence.com
- > Transport : www.lepilote.com
- > Bureau municipal de tourisme Cornillon-Confoux : 04 90 50 43 17





Distance Marseille : 56 km
Distance Aix-en-Provence : 42 km
Distance Martigues : 30 km
Distance Arles : 43 km



Balises

GR : Traits rectangulaires superposés blanc et rouge (marque déposée par la F.F.R.P. à l'I.N.P.I.).

La croix de St-André signale une mauvaise direction. La priorité de balisage est donnée au GR, GR de pays, PR.

Bon :  **Changement de direction :** 

Mauvaise direction : 

Le balisage est réalisé bénévolement par les membres d'associations affiliées à la F.F.R.P.

Conseils et recommandations pour se promener en Provence

La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Restons sur les chemins balisés.
 - N'abandonnons aucun objet, aucun détrit. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins.
 - Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas.
 - Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
 - Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits.
 - Sachons cohabiter avec les chasseurs.
 - N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse, par grand vent.
- Dans les Bouches-du-Rhône, l'accès aux massifs forestiers est réglementé par arrêté préfectoral et peut l'être par arrêté municipal, pour votre sécurité et la préservation des sites sensibles. Ce sont le croisement de trois situations de danger météorologique d'incendie et les trois périodes de l'année qui correspondent à des sensibilités d'éclosion de feux croissants qui vont déterminer les possibilités d'accès par site.
- Pour plus de renseignements (pendant la période estivale) : 08.11.20.13.13. ou www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surévaluez pas vos forces physiques.
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo.
- Évitez de partir seul.
- Emportez une gourde d'eau, une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole.
- Soyez équipé d'un sac à dos, de baskets ou de chaussures légères, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Comité Départemental du Tourisme 

13, rue Roux de Brignoles - 13006 Marseille
Tél : 04 91 13 84 40 - Fax : 04 91 33 01 82
Site web : www.visitprovence.com

En collaboration avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre
Tél. : 04 91 32 17 10



CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction de l'Environnement
Europôle de l'Arbois - 13792 Aix-en-Provence cedex 3 - Tél. : 04 42 97 10 10
sur internet : <http://www.cg13.fr>



> Chaîne de Lançon

Topo Rando



Cornillon-Confoux : Ballade dans les collines

> Boucle avec deux variantes
Durée : 2H30
Longueur : 11,5 Km
Dénivelé : 120 m
Niveau : moyen





Itinéraire :

Balisage jaune

→ Sens de l'itinéraire

Après avoir laissé votre véhicule sur la Place de l'Eglise, au centre du village, reprenez la Grand Rue en revenant sur vos pas. Au bout de la Grand Rue, laissez la direction Saint-Chamas à gauche et continuez tout droit (D 70A) vers Pont de Rhaud, Grans.

Poursuivez une quinzaine de minutes jusqu'à une fourche marquant le lieu-dit Manoir. Prenez alors à droite (Voie Aurélienne).

La route devient alors très étroite et chemine à l'ombre de la pinède, le long de murets de pierres sèches.

Dix minutes après le lieu-dit Manoir, la première borie est visible sur la gauche.

À la fourche, prenez à droite pour cheminer sur une piste de terre. Sur la gauche, de nombreuses ruines sont visibles : murs de pierre, bories... Elles témoigneraient peut-être d'un ancien village de bories.

Au lieu-dit Charrier (fourche), prendre à gauche (petite route goudronnée)

Sur la gauche, une très belle et grande borie est visible (attention, respectez la propriété privée !), suivie rapidement par d'autres.

À la fourche, continuez tout droit pour retrouver une piste de terre. Passez la barrière DFCEI, puis cheminez à travers des espaces tour à tour découverts (prairies de cistes et de romarins), puis ombragés par les pins.

Poursuivez jusqu'à une route

un peu plus large, puis prenez à droite (poteau électrique en béton) le chemin des Grattes, qui marque la limite communale entre Grans et Cornillon-Confoux. Sur la gauche du chemin, une forêt de chênes verts, sur la droite, des vastes champs, de blé, d'oliviers, de luzerne...

On parvient bientôt à un croisement, marquant le départ de la petite variante (des Beaumettes). Pour la grande boucle, continuez tout droit. Après une longue haie de vieux cyprès, une borie est visible sur la droite du sentier.

À une heure du lieu-dit Manoir, on croise le départ de la variante de Campréoux ; pour la grande boucle, continuez en face. Peu après, quittez le chemin des Grattes en direction du sud sud-est, à droite. Cheminez sur une large piste de terre.

À la première fourche, suivez le chemin principal, ainsi qu'à la deuxième (chemin principal à gauche).

La piste devient plus petite. On aperçoit sur la droite des bories en ruine, et sur la gauche, au sommet d'un promontoire, dit Devens de Barzac, une borie ovoïde, qui sert aujourd'hui de vigie d'observation des incendies.

Le chemin traverse ensuite un espace à la végétation plus rase. Dépassez le Château de Confoux (propriété privée, ne se visitant malheureusement pas). À droite du chemin, les sommets des Alpilles sont visibles. On rejoint ensuite une route ; pour admirer le mur à

abeilles, prendre à gauche sur la route pendant 5 mn. Face à une maison, en léger contre-haut et sous les pins, se situe le mur à abeilles. Revenez ensuite sur vos pas, dépassez le croisement duquel on vient jusqu'à prendre la piste DFCEI à gauche.

Au carrefour, un aiguier (abreuvoir creusé dans la roche) est visible sur la gauche. Prenez ensuite la piste située en face. Aux fourches, continuez toujours à gauche, pour enfin revenir au lieu-dit Charrier.

Reprenez alors à contresens l'itinéraire suivi au départ (de Charrier, prenez à gauche en direction de Cornillon-Confoux).

Deux variantes permettant de raccourcir la boucle sont possibles (tracé indiqué en pointillés ci-contre).

La variante des Beaumettes permettra d'apprécier de belles ornières creusées dans le calcaire de la voie antique.

